

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 96 (1951)
Heft: 9

Artikel: Problèmes d'organisation militaire [suite]
Autor: Dénéreaz, Pierre E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348449>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Problèmes d'organisation militaire

(Suite)

CAVALIERS ET CYCLISTES

Je serai très bref sur ce sujet. L'essentiel, pour moi, est de montrer que ces deux genres de réserves générales correspondent à des besoins du commandement permanents, bien définis, et qu'il est faux de vouloir donner à la cavalerie légère la même solution qu'à la cavalerie lourde. Si la tactique d'infanterie, en particulier en ce qui concerne les petites unités, est une, c'est-à-dire applicable dans n'importe quel pays de « terrain moyen », il serait dangereux de tenir le même raisonnement pour des troupes légères en raison de l'étendue plus ou moins grande de leur champ d'action. De ce point de vue notre pays ne supporte pas la comparaison avec les territoires étrangers. Nous pouvons et nous devons même donner au problème de la cavalerie légère une solution originale, voire économique, en conservant *cavaliers et cyclistes* pour satisfaire des besoins de commandement que nous aurions tort de sous-estimer tant ils sont nécessaires à la manœuvre d'ensemble fondée, je le répète, sur les performances de l'infanterie.

De tous temps les chefs militaires ont éprouvé le besoin d'assurer leurs flancs et leurs arrières en consacrant à cette mission le minimum en troupes et matériels. La guerre de 1914-1918, du fait du coude à coude quasi permanent des grandes unités et de l'impossibilité de franchir les fronts par la troisième dimension, avait rejeté dans l'ombre cette nécessité. Les enseignements des dernières campagnes nous montrent

que la recherche de l'espace est devenue la manœuvre favorite d'un assaillant moderne et que la parade ne peut être trouvée que dans une surveillance de l'ensemble du territoire sans qu'il soit nécessaire pour cela d'être toujours et partout à la fois. Car il y va du principe de l'économie des forces, qui est de répartir judicieusement ses moyens entre les différentes missions qui incombent à une armée en opérations.

Là encore, il faut faire une distinction entre les situations totalement différentes d'une armée « réunie », c'est-à-dire ayant adopté un large dispositif lui permettant de s'engager dans plusieurs directions, et d'une armée « concentrée » ou prête à subir ou à donner un choc. La réunion laisse toujours supposer une couverture dont l'action doit pouvoir être renforcée soit par des feux (stratégiques !) soit par des éléments mobiles aux fins de gagner le temps nécessaire à la concentration du gros des forces. La concentration, elle, se trouve réalisée sur une surface minime comparée à la surface du territoire : la majorité du pays est découverte, donc directement menacée par les actions directes (raids terrestres ou aériens) et indirectes (5^e colonne) de l'ennemi. Dans les deux cas une surveillance s'avère nécessaire et c'est aux cavaliers et aux cyclistes, dont la mobilité ne peut être entravée ni par les destructions du réseau routier ni par le manque de carburants, que je donne pour tâche de « relier » les postes fixes de la couverture et du « territoire ».

En d'autres termes, nos régiments de dragons et de cyclistes pourraient être attribués, tout ou partie et suivant les circonstances, aux brigades frontières et aux zones territoriales *pour des missions de surveillance* que seuls ils sont à même de remplir d'une manière économique grâce à leur mobilité.

Et cette économie sera au profit de l'infanterie. Nous chercherons toujours, et cela tient au type même de notre armée, à installer le gros de nos forces sur des « lignes » fortes du point de vue de la défense. En considération du nombre des

grandes unités que nous pouvons mettre en ligne, compte tenu de la profondeur qu'il faudra également meubler, le front d'une position d'armée sera relativement court. Il est vrai que, dans chaque situation, un tel front se prolongera sur une de ses ailes du moins, par un dispositif de « couverture » déjà en place mais qu'il faudra renforcer en éléments mobiles.

Mais on peut également concevoir une suite de zones fortes, placées sur les voies de pénétration principales, et non reliées entre elles. Dans les intervalles, une surveillance à base d'éléments mobiles s'impose, surveillance donnant au commandement le moyen d'agir « en sûreté ».

Dans ces deux cas, je ne vois pas d'éléments plus aptes à remplir ces missions que nos *régiments de dragons et de cyclistes* soutenus, si l'ennemi recherche l'« espace », par les régiments de reconnaissance ou les régiments d'infanterie motorisée engagés dans une manœuvre retardatrice. J'estime que ces quelques considérations justifient pleinement sur le plan opératif la création de régiments de dragons et de cyclistes.

* * *

Sur le plan tactique, on peut admettre une attribution de ces régiments aux états-majors de corps d'armée à destination des divisions. Ces dernières peuvent recevoir des missions exigeant, du fait de la largeur et de la profondeur de la zone défensive, l'engagement d'éléments d'exploration (motorisés, cavaliers ou cyclistes). Cette exploration qui dépasse en portée l'exploration de combat faite avec des éléments à pied n'est pas usuelle à l'échelon divisionnaire. Elle est le plus souvent affaire du corps d'armée qui la combine avec la reconnaissance comme nous le verrons plus loin.

C'est à ces deux missions, surveillance et exploration, que je voudrais voir se limiter l'activité de nos régiments de dragons et de cyclistes, à l'exclusion de toute idée d'engagement sous la forme d'une infanterie mobile. Souvenons-nous que

de telles formations appartiennent à l'arme des troupes légères; elles sont de la cavalerie et de ce fait appelées à jouer dans la bataille un rôle que je résumerai ainsi :

— *permettre au commandement d'agir en sûreté tout en économisant son infanterie pour l'action principale.*

RÉGIMENTS DE RECONNAISSANCE

Il convient de préciser ce qu'est la reconnaissance par opposition à l'exploration.

La reconnaissance est la recherche des renseignements à des fins stratégiques et opérationnelles. Elle est aérienne et terrestre. La première recherchant les lignes de forces inscrites sur le sol par les mouvements des réserves stratégiques de l'ennemi. La seconde se contentant de déceler les intentions tactiques de ce dernier en reconnaissant ses dispositifs.

La reconnaissance aérienne est donc du ressort de l'armée, la reconnaissance terrestre de celui des grandes unités.

Leur but est identique : la mise en place de réserves, c'est-à-dire la réalisation d'un dispositif articulé en profondeur fondé sur une ou deux hypothèses ou idées de manœuvre prêtées à l'ennemi.

L'exploration vise à des buts plus immédiats dans le temps et plus rapprochés dans l'espace. Elle ne recherche pas les renseignements utiles à la manœuvre d'ensemble, mais à une manœuvre particulière. Elle est à l'image de cette manœuvre et la précède de peu.

La reconnaissance terrestre, qui seule nous intéresse ici, va se heurter dans l'accomplissement de sa mission aux éléments de sûreté d'un ennemi en marche (avant-gardes) ou au stationnement (avant-postes). C'est d'ailleurs dans le combat avec l'ennemi que la reconnaissance trouve sa véritable source de renseignements. En d'autres termes, c'est par le combat qu'elle peut être utile à la manœuvre d'ensemble.

En conséquence, un élément de reconnaissance doit être "tout terrain" pour éviter barricades et pièges minés. Son armement doit être égal ou supérieur aux moyens généralement détachés pour la sûreté : canon de 75 mm. tous azimuths, deux mitrailleuses à cadence élevée et armes portatives pour la défense rapprochée. Il recherchera sa protection première dans sa mobilité : deux véhicules coopérant étroitement à la même mission répondent à ces besoins : le char sur roues (automitrailleuse) et la jeep.

En préconisant la formation de régiments de reconnaissance, je me suis fondé sur les missions suivantes :

Au profit de l'armée :

Régler une action aéroportée de faible importance (combat) ou délimiter les zones d'atterrissages des forces aérotransportées (renseignements).

Dans ces deux cas, c'est le facteur vitesse qui prime.

Seuls les régiments de reconnaissance sont capables d'opposer en temps voulu à l'infanterie de l'air une parade adéquate.

Au profit de corps d'armée (attribution normale) :

Dans le cas d'une attaque prononcée par un groupement moto-mécanisé (brigade légère) sur un flanc de l'ennemi :

— maintenir le contact avec l'ennemi (renseignements) ou couper les voies de retraite de ses arrière-gardes ou de ses flancs-gardes en les débordant (combat).

En défensive, la mission du corps d'armée étant de barrer une direction opérative :

— déterminer la direction de marche du principal groupement des forces adverses (renseignements) ou retarder sur un ou des axes donnés l'avance ennemie (combat).

Au cours d'une manœuvre retardatrice :

- renforcer des arrière-gardes à base d'infanterie motorisée (combat) ou déjouer les essais d'enveloppement de l'ennemi (renseignements).

En tant que réserves :

- empêcher un ennemi ayant effectué une percée profonde de semer le désordre dans les arrières des unités d'armée.

Au profit des divisions (attribution normale par escadron) :

- compléter leurs éléments d'exploration (renseignements) ou accompagner l'infanterie (combat).

Les régiments de reconnaissance, dont le nombre est limité, peuvent-ils assurer *toutes* ces missions ? Certainement ; celles-ci ne peuvent être simultanées puisque chacune d'elles procède d'une situation tactique bien déterminée à l'exclusion de la majorité des autres. Je n'en donnerai qu'un exemple. Une opération aéroportée est déclenchée normalement — j'insiste sur ce mot car une organisation ne peut répondre qu'à des besoins normaux, le « reste » étant habileté du commandement — lorsque l'attaque terrestre fait long feu. Sur le terrain, l'image montre des fronts soudés et hermétiques où la reconnaissance a cédé le pas à l'exploration rapprochée.

Les régiments de reconnaissance, de ce fait en réserve, pourront être découplés si l'ennemi, ayant trouvé l'espace par la verticale, opère sur nos arrières.

En fin du chapitre traitant des formations mécanisées, je prétends que le changement des possibilités en puissance des grandes unités est une affaire de prévisions. Les prévisions ne sont pas spéculatives. Elles se fondent sur des faits rapportés par la reconnaissance. Pour cela nous devons disposer d'un instrument souple, peu volumineux mais relativement puissant et capable soit de déjouer les mesures de sûreté prises par l'ennemi (infiltration), soit d'enlever des résistances s'opposant à l'accomplissement de notre mission (choc).

En créant des régiments de reconnaissance nous donnons au commandement un instrument indispensable à la conduite de la bataille.

RÉGIMENTS DE POLICE ROUTIÈRE

Le développement de la motorisation accroît sans cesse l'importance des communications. Les mouvements de troupes, le déplacement des services, des dépôts, des arrières et des véhicules de combat exige des itinéraires libres et à grand rendement, poussés jusqu'à l'extrême avant où évoluent aujourd'hui les véhicules les plus lourds. C'est une activité sans relâche que représentent les mouvements d'une armée en opérations.

Trois facteurs essentiels caractérisent un mode de transport quelconque :

- le moyen,
- l'infrastructure qui supporte ce moyen,
- *l'organisation de la circulation du moyen.*

Les transports routiers n'échappent pas à cette règle mais, des trois facteurs que je viens d'énumérer, seul l'examen du dernier — *l'organisation de la circulation du moyen* — trouve sa place dans ce chapitre.

La circulation n'est jamais complètement libre. Les usagers de la route doivent se conformer à certaines règles dont l'application devient rapidement un réflexe. Transposées dans le domaine militaire, ces règles revêtent une forme d'autant plus impérative qu'il s'agit *en tout temps* d'obtenir du réseau routier le rendement maximum.

De plus, le cloisonnement du terrain dans sa profondeur, entre ce qu'il est convenu d'appeler la zone avant et la zone arrière, et dans sa largeur, suivant les « tranches » attribuées aux grandes unités, donne à la circulation militaire un aspect hiérarchisé que ne connaît pas la circulation civile.

Dans chacun des « cantons », c'est l'échelon le plus élevé du commandement qui est responsable de la circulation, étant en effet seul en mesure de connaître, prévoir et coordonner tous les mouvements devant avoir lieu dans son « secteur ». Dans un *plan de circulation*, établi en fonction de la situation tactique et des routes soumises à l'hypothèque de l'échelon supérieur, il détermine les itinéraires qu'il équipera, répartit sur eux ses moyens de circulation, de protection, d'entretien, de dépannage et de secours, donne des consignes générales ou particulières.

La mise en œuvre de ce plan incombe à un officier « régulateur », qui, de ce fait, règle l'emploi des formations de circulation (régiments ou escadrons de police routière) qui nous intéressent ici. Les missions de ces formations sont les suivantes :

- reconnaissance des itinéraires,
- équipement du réseau routier ou mise en place de tous les moyens nécessaires à l'exécution du plan de circulation,
- surveillance et police de la circulation,
- contrôle et régulation des mouvements et transports,
- renseignements au profit des usagers de la route.

Pour remplir les missions d'équipement du réseau routier qui leur incombent en propre, les formations de police routière implantent des postes et placent sur la route une signalisation.

POSTES

Le poste de contrôle permet au commandant de connaître à tout instant la situation des éléments dont il surveille la marche. C'est un organe de renseignements disposant de moyens de transmissions radio.

Le poste de circulation placé en un endroit sensible (carrefours, ponts, barricades, défilés, etc.) a pour mission essentielle d'y assurer à *tout prix* la libre circulation.

Son action peut être prolongée par des patrouilles.

Le poste de régulation doté de transmissions rapides et sûres est un organe de commandement. Obligatoirement commandé par un officier :

- à l'échelon corps d'armée, par le commandant du régiment de police routière, car c'est le corps d'armée qui règle la circulation dans les arrières immédiats de la zone de combat,
- à l'échelon division, par un commandant d'escadron pour toute la « tranche » divisionnaire,

il a pour mission de transmettre aux chefs des groupements de marche les ordres du commandement : ordres précisant une fin de parcours, ordres nouveaux annulant ou complétant, en raison des changements survenus dans la situation, les ordres donnés au moment du départ.

SIGNALISATION

En cas de mobilisation ou de guerre, la signalisation routière civile est supprimée. La circulation militaire est rendue ainsi beaucoup plus difficile : tous les officiers ayant commandé pendant le service actif des unités motorisées en ont fait l'expérience. Pour y remédier, on rétablit en partie cette signalisation par des nouveaux signaux destinés exclusivement au trafic militaire : les panneaux d'affichage (pancartage) et les flèches de direction ou d'indication de lieu (fléchage).

J'ai donné un aperçu technique des missions incombant à la police routière : ces missions restent simples. Il est un autre aspect de la circulation militaire que je voudrais relever. C'est celui touchant de très près au concept de la discipline qui reste inséparable de ce que je nommerai l'état militaire. « L'attitude et la tenue des soldats, la propreté des cantonnements et la *facilité de la circulation*, sont les indices les plus certains de la discipline de la troupe. » Cette remarque émane

d'un des grands chefs de la dernière guerre. Or nous savons que le soldat répugne à un ordre strict et que son individualité souffre de l'uniformité. Un cadre rigide est nécessaire à l'exécution d'une mission commune où les intérêts particuliers doivent s'effacer. Sur la route, on ne saurait tolérer la moindre ingérence dans les dispositions prises par le commandement. La répression doit être immédiate et brutale : seules des formations d'élite, instruites spécialement et en marge des règlements faits pour la masse sont capables de l'assurer. Utiliser à cet effet d'« anciens » cyclistes ou motorisés prouve une méconnaissance totale des exigences physiques et intellectuelles que réclame l'exercice de la police routière. Aujourd'hui nous en sommes malheureusement encore là alors que la route, *véri- table cible aérienne*, va devenir en temps de guerre un enfer.

Il faut donner au commandant les moyens de se faire « obéir » dans les situations « mouvementées » ; les régiments de police routière sont des agents d'exécution indispensables à la conduite des troupes.

ARTILLERIE — DCA — GÉNIE

Je prends dans un seul chapitre les autres réserves générales, car je n'ai pas la prétention d'en faire une étude complète mais simplement d'indiquer, accompagné de quelques remarques d'ordre général, le volume de leurs moyens pour une armée disposant d'un nombre donné de grandes unités.

Les portées de notre artillerie nous permettront rarement d'effectuer des concentrations de feux à l'échelon corps d'armée. Cette servitude se double pour la manœuvre d'artillerie, qui est affaire de l'armée, de l'incapacité de pouvoir disposer d'un certain nombre de groupes d'artillerie de nature et de calibres différents à l'effet de renforcer la puissance de feu des grandes unités. Dans le domaine des feux tactiques celles-ci en sont réduites à ne compter que sur leurs *propres*

moyens quelle que soit leur importance dans la bataille. Prendre aux uns pour donner aux autres m'a toujours paru un palliatif. En bref l'armée doit pouvoir, et c'est son rôle lors de la transposition d'une mission stratégique en plusieurs missions tactiques, adapter l'ordre de bataille de ses grandes unités à leur tâche particulière, que ce soit sous l'angle puissance ou vitesse.

En d'autres termes, si l'on admet comme je l'ai proposé, une organisation de l'artillerie fondée sur

- un minimum de 3 groupes d'obusiers de campagne et d'un groupe de canons lourds par division
- une artillerie de corps d'armée sans unités organiques,

six groupes pour chaque artillerie divisionnaire doivent être prévus aux réserves générales. Ces groupes, constitués en majorité du calibre supérieur à 10,5 cm, sont indispensables pour assurer aux divisions et corps d'armée *engagés* les appuis de feu dont ils ont absolument besoin. Pour une armée à 12 divisions, si l'on reprend cette base de calcul, 72 groupes, ou leur équivalent en force de feu, sont nécessaires à la constitution d'une réserve générale d'artillerie, à l'intérieur de laquelle une articulation en régiments, organes de manœuvre et de commandement, de 3-4 groupes est désirable.

Quelle y sera la place occupée par les artilleries sur affûts automoteurs ou armées de matériels autopropulsés ? Tout dépend de la manière dont nous utiliserons les récentes découvertes en la matière. J'estime que celles-ci sont à notre portée, mais il convient de balayer toute routine et toute illusion et de nous affranchir du préjugé qui veut que certaines catégories d'armement soient interdites à un petit Etat tel que le nôtre.

Il en est de même dans le domaine de la défense contre avions, où les fusées vont élever le plafond de la parade venant du sol. En dotant les divisions d'un nombre de groupes d'artillerie aérienne égal à celui de l'artillerie terrestre nous avons

fait le parallèle de l'une et de l'autre. Ce parallèle s'arrête-t-il à la division ? Oui, en ce sens que, eu égard à l'ubiquité de la menace aérienne, chaque élément doit avoir sa propre protection : le renforcement n'a plus sa raison d'être. Ce n'est donc pas en vue de renforcer la puissance de feu des divisions qu'une réserve générale d'artillerie aérienne s'impose, mais pour rendre possible, sur les communications, la manœuvre des corps d'armée. Je ne parle pas de la défense aérienne du territoire qui revêt un aspect statique et permanent. Par rapport à la longueur des communications usuelles de N corps d'armée, $N \times 5$ groupes à « hautes » portées (10 000 m.) satisferont à la protection des itinéraires utilisés par les éléments non endivisionnés.

Les mouvements de ces derniers seront en outre facilités par l'engagement du génie d'armée dont une partie sera mise à disposition des grandes unités. Pour bien montrer la nature des matériels dont doit disposer un génie d'armée, je rappellerai ce mot d'un général américain : « L'infanterie ne peut rien sans le char, le char ne peut rien sans le bull-dozer. » J'en conclus non pas à la motorisation mais à la mécanisation de ses unités.

Des enseignements tirés des dernières campagnes, il apparaît que les dotations souhaitables pour permettre à une armée de faire face à la somme considérable des travaux du génie sont celles données par la tableau ci-après :

Désignation des unités	Armée à N divisions
Bataillons de sapeurs divisionnaires	N
<i>Réserve générale</i>	
régiments (de sapeurs) à 2 bataillons	N
<i>Unités complémentaires</i>	
de chaque catégorie	$\frac{N}{2}$

De telles dotations peuvent nous paraître abusives. N'oublions pas qu'elles intéressent des armées à caractère offensif

opérant généralement en dehors de leur métropole. Pour notre armée qui tout le long de ses opérations sera soutenue par le territoire, la somme des travaux incombant au génie d'armée sera certainement moins considérable.

Une formule me paraît s'adapter exactement aux conditions dans lesquelles nous devons mener le combat. Elle consiste à former, en dehors des bataillons de sapeurs divisionnaires, des régiments de combat du génie comprenant :

- 1 EM
- 2 bataillons de sapeurs
- 1 compagnie de pontonniers
- 1 compagnie de parc

et dont le nombre corresponde à celui des corps d'armée. Ainsi pourrait être constituée une réserve générale en moyens du génie pouvant, dans une attitude stratégique défensive telle que la nôtre, participer utilement à l'organisation du terrain avec effort principal sur *l'aménagement des communications* (ouvrir la route !) et l'établissement de barrages (fermer la route !).

(A suivre)

Major PIERRE E. DÉNÉRÉAZ
